

**RAPPORT DU CONSEIL DE CONFORMITE INTERNE**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES**  
**EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023**

Monsieur le Président du Conseil d'Administration de Coris Bank International BENIN ;  
Mesdames et Messieurs les actionnaires, membres de l'Assemblée Générale Ordinaire de  
Coris Bank International BENIN,

Le Conseil de Conformité Interne de votre Institution (ci-après dénommé le Conseil) a  
procédé à l'audit des activités réalisées par CBI BARAKA BENIN, Branche Islamique  
de CBI BENIN du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

La responsabilité de s'assurer que CBI BARAKA BENIN fonctionne conformément  
aux principes et règles régissant la finance islamique pèse sur la Direction de la banque.  
Notre responsabilité est limitée à l'émission d'un avis indépendant basé sur notre propre  
audit externe ainsi que les rapports de l'audit charaïque interne des opérations accomplies  
par CBI BARAKA BENIN suivant un échantillonnage représentatif des dossiers de  
financement et des dépôts, en vue de vous dresser un rapport.

Le Conseil a examiné les opérations accomplies en 2023 en vue d'émettre un avis sur  
la conformité desdites opérations aux principes et règles de la finance islamique d'une  
part et aux recommandations émises depuis sa première réunion tenue le 04/06/2018 au  
siège de CBI BARAKA BENIN d'autre part.

Notre appréciation des documents s'est basée sur les rapports intérimaires de  
l'auditeur charaïque interne établis les 03 juillet 2023 et 22 janvier 2024, appuyés par nos  
propres rapports externes tous adoptés par le Conseil lors de sa onzième et douzième  
réunion tenues respectivement les 10 juillet 2023 et 29 janvier 2024. Les travaux d'audit  
ont porté sur les opérations de financement, cautions et les dépôts à vue, étant donné que  
les opérations de collecte de dépôts sous forme de comptes participatifs ne sont pas  
encore en vigueur.

CBI BARAKA BENIN n'ayant pas perçu de pénalités sur des engagements en  
souffrance au cours de l'année 2023, aucune proposition d'affectation de pénalités de  
retard ne nous a été soumise pour examen et appréciation.

**A NOTRE AVIS :**

**Les opérations de financement ainsi que les comptes de dépôt réalisés par CBI  
BARAKA BENIN au cours de l'année financière 2023 ont été accomplis  
conformément aux principes et règles de la finance islamique.**

**Fait à Cotonou, le 1er mars 2024**

Signé

Dr. Abdessattar KHOULDI

Président du Conseil de Conformité Interne CBI BARAKA BENIN

